

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B120-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013

PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B120

OBJET : Commerce et Artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité – Versement des soldes des subventions 2012 aux associations « Vitrites de Pertuis » et « Aix en Ville - APACA ».

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Jean Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat

Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité – Versement des soldes des subventions 2012 aux associations « Vitrines de Pertuis » et « Aix en Ville - APACA ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le versement, sur justification des dépenses, des soldes des subventions 2012 pour un montant global de 11 100 €, pour les associations « Vitrines de Pertuis » et « Aix en Ville - APACA ».

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des subventions ont été versées en 2012 à des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centre ville ou villages.

Or, les subventions supérieures à 10 000€ font l'objet de deux versements : un acompte de 70% après retour du contrôle de légalité de la délibération d'attribution et le solde sur la production de rapports qualitatifs et financiers.

Le rattachement comptable n'étant pas autorisé pour les dépenses de la ligne de crédit dédiée aux subventions, l'objet de ce rapport est de vous demander l'autorisation de verser, au titre du budget 2013, les soldes suivants :

Association	Manifestations	Montant voté en 2012	Montant versé en 2012	Solde
Vitrines de Pertuis	Saint-Valentin Festival « Recycl'Art » Festival du tatouage et de la peinture sur corps Fête des lumières	12 000 €	8 400 €	3 600 €
Aix en Ville - APACA	Le Noël d'Aix La nuit du commerce	25 000 €	17 500 €	7 500 €
TOTAL				11 100 €

Ces soldes sont des montants maximums puisque les soldes définitifs seront calculés au vu des documents budgétaires fournis par les deux associations. En effet, si le montant des dépenses afférentes aux actions subventionnées est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la CPA sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2011_A195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;

VU la délibération n°2012_B109 du Bureau Communautaire du 5 avril 2012 accordant une subvention de 12 000 € à l'association « Vitrines de Pertuis » et une subvention de 15 000 € à l'association « Aix en Ville - APACA » ;

VU la délibération n°2012_B236 du Bureau Communautaire du 28 juin 2012 accordant une subvention de 10 000 € à l'association « Aix en Ville - APACA » ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des soldes des subventions votées en 2012 aux associations « Vitrines de Pertuis » et « Aix en Ville - APACA » pour un montant global de 11 100 euros ;
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 3F-94-6574 du budget 2013 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Commerce et Artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité – Versement des soldes des subventions 2012 aux associations « Vitrines de Pertuis » et « Aix en Ville - APACA ».

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 MARS 2013